

On croit qu'il allait affirmer par son attitude et son langage son maintien au pouvoir. Loin de là, M. de Forcade a réservé la question des annonces judiciaires, absolument comme si elle ne l'intéressait guère, et il a parlé non comme un ministre maître de la situation, mais comme un ministre qui s'en va. En résumant, on se rappelle M. Rouher prononçant son dernier discours avec une sorte de laisser-aller, de lassitude et de détachement des vanités politiques.

Il y a deux jours le ministre paraissait reconstruit au moins pour quelque temps ; aujourd'hui il n'existe plus que de nom, et on ne le voit que dans le Journal officiel, pour signer la liste des nouveaux ministres. On me dit que l'Empereur chassant hier à Versailles, avait réservé pour aujourd'hui ses dernières résolutions.

Cependant hier soir dans les salons du ministre de la marine on donnait comme certaine la formation du nouveau Cabinet avant la fin de la vérification des pouvoirs, et voici comment on répartissait les portefeuilles : M. Daru devenait ministre des affaires étrangères ; M. de Talhouet, désigné d'abord pour ces fonctions, prenait le portefeuille du commerce et de l'agriculture ; M. Buffet était ministre de l'intérieur ; M. E. Ollivier, ministre président le Conseil-d'Etat ; M. Segrès entrant à la justice, et M. Louvet remplaçant M. Magne, lequel ferait tous ses efforts pour conserver son portefeuille. Ce qu'il y aurait de remarquable dans cette composition du cabinet, ce serait la situation effacée qu'y occuperait M. E. Ollivier.

Ce serait un ministre Buffet-Daru, mais ce ne serait pas un ministre centre gauche pur, ce serait une sorte de fusion des deux centres, représentée par l'avènement de quelques-uns de leurs chefs.

Des renseignements que je tiens de bonne source me permettent de vous affirmer que l'Empereur est résolu à marcher délibérément dans la voie parlementaire, et ce n'est pas l'entretien qu'il a eu lundi avec M. Rouher qui pourra l'en détourner. Napoléon III, vous le savez, est lent à prendre de graves résolutions, il les mûrit ; mais quand il a pris un parti rien ne l'en fait revenir. C'est ainsi qu'il a déclaré cette semaine qu'il irait, s'il le fallait, jusqu'à offrir le portefeuille de la guerre au général Trochu.

Quant à M. de Forcade, comme son prédécesseur M. Pinard, il ne voudrait pas prendre sa retraite au Sénat. Il a dit lui-même, hier, qu'il ne croyait pas sa carrière terminée. Une vacance va se produire par suite de la nomination du vicomte de Richemont, député de Lot-et-Garonne au Sénat. M. de Forcade se présentera à sa place et pourra aller siéger à côté de M. Pinard.

M. Jérôme David préside encore aujourd'hui. On me dit au dernier moment que l'élection de M. Duvernois est validée à une forte majorité.

CH. CANOT.

Echos parlementaires.

Paris, 14 décembre.

Le ministre de l'Intérieur est à son banc. — A-t-il donné sa démission ? — Le bruit en a couru.

Le siège ministériel est fort entouré. Mon voisin prétend qu'on se réunit à la maison mortuaire.

Alors que font là MM. de Dalmas, Dugué de la Fauconnerie, Guilloutet et Quesné ? Ils tiennent les cordons du poêle.

2 heures et demie. — La salle se remplit lentement. En revanche, les tribunes publiques regorgent de monde.

Beaucoup... mais beaucoup de dames. Ah ! c'est parce qu'aujourd'hui M. Jérôme David préside. Très joli homme, M. Jérôme David ! Et puis quelle autorité dans les gestes et dans la voix ! et, avec cela, des formes esquises.

C'est vrai, il est poli comme un sabre !

On s'aborde avec anxiété. On s'attend à une séance orageuse. Règle générale : les Ma-

thieu et les Niek de la météorologie parlementaire se trompent toujours. On le sait, et pourtant on les consulte. O niaiserie humaine !

Quels sont ces deux chevaliers qui s'avancent l'un sur l'autre, un bout de papier en arrêt ?

M. Cazelles, libre-échangiste : il demande à entretenir le ministère de la nécessité de faire une enquête parlementaire sur les traités de commerce.

M. Brame — protectionniste — n'entend pas de cette oreille. Une enquête parlementaire, soit ! mais d'abord, dénonciation des traités de commerce. Les cotons sont faibles ! les fils souffrent ! les tissés se plaignent ! Il faut en finir.

J'ai hâte, quant à moi, d'entendre M. de Forcade la Roquette répondre à l'interpellation de M. de Dalmas, au sujet des annonces judiciaires.

Quoi qu'il en soit, je n'ai tache pas beaucoup d'importance à ce que dit ou ne dit pas M. de Forcade.

Je vous le dis en confiance : M. de Forcade ne sera plus ministre dans huit jours. Cette fois c'est pour de bon.

Enfin, en huit jours, on peut faire tant de mal !

Bien entendu, le gouvernement ne cède pas. Il promet que l'année prochaine...

Mais, cette année, il se bornera... Les pré-fets seront engagés à répartir d'une façon équitable...

C'est bien, la cause est entendue.

D'ailleurs M. Choiseul-Praslin a fini de lire l'interminable dossier de l'élection de M. Clément Duvernois.

Le député des Hautes-Alpes monte à la tribune.

Il est jeune, blond, il a un grand talent. Voyons un peu comment il parle.

A merveille. Grande facilité. Debit un peu vif. Il relève une à une, et par le menu, chacune des accusations contenues dans le dossier.

Il en a pour deux heures ? Au moins.

Je ne m'étais pas trompé ; il est sept heures moins le quart, et M. Clément Duvernois parle encore.

Demain, réplique de M. Bancel. (Gaulois.)

(Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX).

Paris, 15 décembre 1869.

La curiosité publique est grande à l'endroit du Corps législatif. Depuis une heure les tribunes sont envahies. Dans les couloirs, les députés se pressent et s'interrogent. On dit que la crise ministérielle va recevoir son dénouement et qu'il y a un ministre constitué. Lequel ? On n'en donne pas la liste ; ou plutôt, on en donne tant et de si variées que c'est absolument comme si on n'en donnait aucune. C'est encore M. le baron J. David qui préside. M. Raspail se plaint des irrégularités du Journal officiel, qui ne lui arrive pas ou lui arrive tard. M. Girault proteste contre les appréciations de M. Mony à la séance de samedi dernier à l'encontre de l'arrondissement de Saint-Amand. M. Mony renvoie M. Girault à la vérité de l'histoire. Il n'a pas entendu soulever la question d'indignité, mais la question de manœuvres électorales. M. Prax-Paris, en vertu de l'initiative parlementaire, revient sur la question des annonces judiciaires, et propose au gouvernement un système d'adjudication de ces annonces. Le procès-verbal est adopté.

La discussion continue sur l'élection de M. Duvernois. M. Choiseul-Praslin, parlant, non plus comme rapporteur, mais en son nom personnel, attaque l'élection ; il reprend en détail l'examen des pièces du dossier et conteste la valeur des contre-protestations qui ont été, dit-il, signées par des femmes, jus-

qu'à concurrence d'un ou deux milliers de signatures. Selon lui, les faits de corruption ou de pression demeurent prouvés et M. Duvernois n'en a point établi la fausseté. L'intervention énergique du gouvernement est évidente ; les subventions ont été prodiguées pour les canaux et les endiguements ; on aurait promis plusieurs millions. M. Gressier explique que les endiguements ne sont pas encore étudiés. MM. Jules Favre et Bethmont font observer que la subvention a été accordée en principe, même aux endiguements. M. de Choiseul-Praslin discute ensuite les subventions forestières et les livres par-cours accordés aux communes.

L'orateur insiste longuement sur chacun des faits particuliers contenus dans les protestations. Un incident très court s'élève sur la portée du vote dans le bureau : 13 voix pour la validation, 11 pour l'annulation, 3 bulletins blancs. M. de Choiseul-Praslin soutient que ce n'est pas un vote de validation. Il conclut à l'enquête parlementaire. M. Duvernois se plaint de l'hostilité sans doute involontaire du rapport ; d'autre part, les conclusions du bureau devaient être conformes à son vote, c'est-à-dire pour la validation. Il discute de nouveau les faits au point de vue de la corruption et de l'intimidation.

M. Duvernois pense que la preuve incombe aux auteurs des protestations et non pas au député contesté. Il n'a pas fait valoir son influence, il n'a fait aucune promesse, pris aucun engagement. Si le parti libéral modéré a suivi le Gouvernement c'est que le Gouvernement a pris le drapeau libéral en main. Si c'est là une manœuvre électorale, elle est bonne.

M. Raspail revient sur le vote du bureau ; il demande qu'à l'élection prochaine, le Gouvernement impose la neutralité aux agents administratifs et au clergé. La Chambre proteste et le président rappelle à M. Raspail qu'il n'a pas la parole.

M. Bancel, dès son début, soulève une question personnelle ; il reproche à M. Duvernois d'avoir déserté le camp libéral et espère qu'il y reviendra quand ce parti sera le plus fort. Un débat personnel s'engage entre lui, M. Emile Ollivier et M. Arago. « Où sont les vôtres ? » s'écria M. Arago. « Nous tous ! » répond la majorité de la Chambre. « Heureusement ce n'est pas vous ! » répliqua M. Emile Ollivier à M. Arago.

M. Bancel continue et critique « l'échange de promesses » fait et tenu entre M. Garnier et M. Duvernois.

Selon M. Bancel, le caractère essentiel de l'élection, celui qui la vicie, c'est que M. Duvernois, candidat de l'Empereur, représentant le gouvernement personnel, a été imposé au pays, soutenu à outrance par l'administration, à titre de candidat de l'Empereur. L'évêque est intervenu jusqu'à compromettre son caractère. Les règles, les lois forestières ont été violées ; les menaces sont allées jusqu'aux voies de fait.

On a reproché aux hommes de 1848 d'avoir pratiqué la candidature officielle ; ce n'est pas exact, (la Chambre proteste) il n'y en a pas eu. Et quant à l'élection de M. Duvernois, qui est le scandale de la candidature officielle, il faut l'annuler pour l'honneur du pays.

M. Duvernois ne veut pas répondre aux attaques personnelles. Quant au reproche qu'on lui fait d'être étranger au pays, il proteste. Là où un homme acquiert une grande notoriété, il n'est plus étranger.

D'ailleurs, les membres de l'opposition se sont présentés et quatre d'entre eux, dont M. Bancel, ont été élus dans les départements où ils étaient étrangers. M. Duvernois ne craint pas le jugement des électeurs :

Les conclusions du bureau, — l'enquête parlementaire, sont repoussées par 135 voix contre 112.

L'enquête, rejetée, M. J. Favre demande à discuter maintenant la validité ou l'annulation. La Chambre, consultée, prononce la clôture de la discussion, et, par assis et levé, valide l'élection de M. Duvernois.

M. Delamarre fait le rapport sur l'élection,

non contestée, de M. Glais-Bizoin dans la 3^e circonscription de Paris. L'élection de M. Glais-Bizoin est validée.

M. de Guilloutet lit le rapport sur l'élection de M. Calvet-Rogniat dans l'Aveyron. La difficulté porte sur une lettre adressée par M. le sous-préfet de Milhau aux instituteurs primaires de l'Aveyron. Le bureau a pensé que cette lettre, regrettable du reste, n'a pas eu d'influence sur les résultats. Les protestations sont généralement irrégulières et sans preuves. M. le sous-préfet de Milhau n'a pas fait une circulaire, il n'écrit que 19 lignes pour demander aux instituteurs des renseignements qu'il ne trouvait pas ailleurs. Les distributions d'argent et banquets sont aussi l'objet de protestations démenties par des protestations contraires.

M. Calvet-Rogniat reconnaît avoir en effet, donné quelques petites sommes aux écoles ou aux jeunes gens de quelques villages. M. le marquis d'Andelarre qui prend des notes, réclame contre la vitesse avec laquelle le rapporteur lit le rapport. La lecture continue ; le bureau ne trouve ni aux faits reconnus, ni même aux faits allégués une gravité suffisante pour en faire un grief contre l'élection. Au reste, il conclut par 21 voix à la validation, contre 4.

La séance de demain sera consacrée à la discussion de l'élection de MM. Calvet-Rogniat et Le Ceme. La séance d'aujourd'hui a été levée à 5 heures 45 minutes.

A. H.

Chronique Locale

La Commission ouvrière de Roubaix nous prie d'insérer la lettre suivante qui vient de lui être communiquée par M. Jules Brame :

« Paris, 15 décembre.

Monsieur le Député,

« Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, le 2 de ce mois, une pétition qui vous a été adressée par MM. les ouvriers de Roubaix et qui tend à obtenir la dénonciation immédiate du traité de commerce de 1860.

« Je m'empresse, Monsieur le Député, de vous adresser réception de la communication dont il s'agit.

« Ce document s'ajoute à d'autres du même genre qui devront servir à l'appréciation de tous les pouvoirs de l'Etat.

« Je désire vivement que de leurs informations et de leur concours sortent les solutions les plus justes et les plus conformes possibles à tous les intérêts du pays.

« Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, ALFRED LE ROUX.

Pour copie conforme :

Le secrétaire de la Commission ouvrière, CH. JUNKER.

Le Journal de Paris assure que le sixième bureau du Corps législatif a proposé par 16 voix contre 15 la validation de l'élection de M. Choque de Douai.

On nous écrit de Paris :

« Troppmann ne s'est pas encore pourvu contre l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation, et le délai de cinq jours expire ce soir. Cette attitude confirme ce que nous avons annoncé il y a deux jours, c'est-à-dire qu'il s'abstiendrait de se pourvoir.

« Le nombre de témoins que l'on s'était d'abord proposé d'entendre a été de beaucoup diminué ; il est réduit à une quarantaine.

« Le frère de Troppmann l'a visité hier à Conciergerie. Cette entrevue a été touchante, et l'accusé a été si ému qu'il en est resté depuis dans un grand abattement. Il refuse de sortir dans le préau. Ces jours passés il a lu et relu avec la plus grande attention l'arrêt de ren-

voi et l'acte d'accusation pour appliquer aux faits énoncés contre lui des moyens de défense. M. Lachaud doit le revoir ce soir ou demain.

« On dit que M. Thevenin, président de la deuxième session des assises qui s'ouvre demain, a reçu plus de 3,000 demandes de billets.

« Aujourd'hui on transportait au greffe de la cour impériale les pièces à conviction de l'affaire Troppmann. On suivait avec curiosité les garçons qui étaient chargés de ces vistes objets. La pelle et la pioche trouvées dans le champ Langlois attiraient surtout l'attention des passants.

Nous avons parlé, la semaine dernière, d'un procès intenté par la société des compositeurs de musique contre le propriétaire de la salle de l'Alcazar à Roubaix, parce qu'il avait, dans une soirée donnée dans son établissement, par l'improvisateur Le Guillois, fait exécuter des morceaux de musique et des chansonnettes.

Le tribunal a condamné le défendeur à 16 fr. d'amende et à payer aux demandeurs 3 fr. par chacun des morceaux exécutés.

Hier, un procès qui a une certaine analogie avec celui dont nous venons de parler, a été appelé à l'audience.

C'est M. Morel, propriétaire de l'Alcazar de Lille qui est en cause.

Il aurait, selon les demandeurs, fait donner par la société la Concordia un concert dans sa salle, et il n'était pas autorisé à y faire exécuter les morceaux repris dans le programme.

M. Morel objecte qu'il traite depuis quatre ans deux fois par an, avec la Concordia, par qu'elle donne en son nom, à son bénéfice exclusif, un concert dans la salle de son établissement. Or, la Concordia a un traité avec la société des auteurs. Celle-ci n'a donc pour les concerts dont il s'agit, rien à me demander, d'autant plus que la Concordia paie aux compositeurs de musique outre son abonnement, 15 francs pour chaque concert donné hors de son local particulier.

Le défendeur ajoute ?

« J'ai été abonné avec la Société des auteurs de musique, à raison de 45 fr. par chaque concert que je donnais dans mon établissement. J'avais consenti à doubler cette redevance ; mais, la Société, dont l'appât est insatiable, ne veut traiter que par un prélèvement proportionnel sur chaque concert, et jamais, jamais, on ne peut se soumettre à de pareilles exigences.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Ainsi, en présence des prétentions des auteurs de musique, les ménétriers des villages ne pourront plus conduire les noces au banquet en réclant sur leur cri-crin-la Marche des Tartares, ni faire danser sur l'air : Il a des bottes, Bastien ! sinon gar les procès !

(Propagateur.)

Il y avait au marché d'hier à Lille environ 1,600 hectolitres de blé. C'est un bon approvisionnement. Les affaires ont eu beaucoup de peine à s'engager. Les détenteurs avaient les prix de mercredi dernier, mais les acheteurs voulaient, au contraire, de la baisse qu'ils ont, d'ailleurs, obtenue. Les bons blés se sont vendus de 22 à 23 fr. 50 ; les qualités ordinaires de 17 à 20 fr. 50. Une marée de qualité tout exceptionnelle a été obtenue à 24 fr. 75. A une heure, il restait encore un assez grand nombre de marées à vendre. On estime que commercialement il y a une baisse de 50 à 60 c. à l'hect.

La mercuriale constate une baisse de 49 c.

(Propagateur.)

Le Cercle de la société chomée offrira un bal à ses membres honoraires le dimanche 26 décembre.

Une soirée musicale sera donnée aux membres honoraires de la Lyre roubaissienne le dimanche 19 courant, à sept heures.

Pour toute la chronique locale ALFRED REDOUX

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 17 DÉCEMBRE 1869.

43

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite)

XXIV.

— Ma pauvre fille — répéta Briant, peu rassuré par l'éloquence diffuse de sa femme.

— Ecoutez, docteur — reprit à son tour Tristan dont la souffrance morale était visible — quoique vous pensiez de tout ceci, je ne suis pas un malhonnête homme, croyez-le bien.

— Je ne demande qu'à le croire — répondit Briant.

— Je suis dans une position difficile, malheureuse — continua Beauregard — et si j'en puis sortir sans renoncer aux engagements que je renouvelle en ce moment-ci

de la façon la plus positive, la plus solennelle, je me regarderai comme bien heureux, et je n'hésiterai pas une minute à unir mon sort à celui de votre fille. Les événements lui sont contraires, mais mon cœur est pour elle et la défendra. Confiez-vous à son affection, à sa loyauté, monsieur Briant : cette chance est la seule que vous ayez, mais elle est bonne, sachez-le bien.

— Mais que dirai-je à ma fille ? — demanda le docteur avec un accablement toujours plus grand.

— Qu'après ma sœur, elle est ce que je chéris le plus au monde, et que je n'ai qu'une crainte, c'est de ne pas être digne d'elle.

— Pas digne d'elle ! Tu l'entends, mon mari, M. le comte de Beauregard pas digne de ma fille ! Mais que te faut-il donc de plus, homme aveugle et ambitieux ?

— Monsieur Briant — interrompit doucement Alliette — vous direz aussi à Corinne que j'ai pour elle l'affection d'une sœur tendre et dévouée.

— Et bien ! puisque vous l'aimez, mademoiselle, ne l'abandonnez pas ! — s'écria le docteur en pressant les mains d'Alliette qui s'était rapprochée de lui.

— Jamais ! jamais ! — s'écria à son tour Alliette avec la plus chaleureuse vivacité. — Mais qui songe à l'abandonner ici ? — continua-t-elle en regardant Tristan comme pour

le supplier de s'associer à cette consolante parole.

— Vous avez raison, ma sœur ; et je vous remercie de savoir aussi bien interpréter ma pensée.

— Monsieur de Beauregard — reprit Briant — si vous êtes sincère en ce moment, j'ai été bien injuste et bien coupable envers vous, et je vous supplie de me pardonner. Cela sera facile, n'est-ce pas ? puisque vous aimez mon enfant, et que vous savez que c'est ma tendresse pour elle qui est cause que je vous ai offensé en vous accusant.

— Ne me dites pas de vous pardonner, docteur — répliqua vivement Tristan, dont la noble nature rendue à la liberté put obéir à ses instincts généreux. — Tout m'accuse, mon vieil ami, et vous n'avez été que juste en m'accusant vous-même. C'est donc à moi de vous demander grâce pour toutes mes irrésolutions, pardon pour tout le mal que je vous ai fait. N'emportez pas de haine en quittant cette maison où nous avons passé tant de jours paisibles, où je voudrais être sûr de pouvoir vivre avec celle que vous venez d'appeler si douloureusement votre pauvre fille ! Dites-vous au contraire, que j'emploierai tout ce que Dieu m'a donné d'énergie à faire tomber les obstacles qui s'opposent encore à l'accomplissement d'un vœu qui est aussi cher à mon cœur qu'au vôtre.

A dater de ce moment je n'aurai pas d'autre occupation, pas d'autre pensée, et si cette

tâche était au-dessus de mes forces, plaignez-moi, car je serai encore plus malheureux que vous !

— J'aurai peut-être le droit de vous demander de quelle nature sont ces obstacles dont vous me parlez, monsieur de Beauregard — reprit le docteur avec attendrissement — mais je veux vous donner une dernière preuve de ma confiance en ne vous interrogeant pas. Faites-moi seulement une promesse en retour de ma confiance qui sera peut-être un jour un affreux remords pour moi.

— Demandez, exigez — reprit Tristan en mettant la main sur son cœur comme pour attester sa sincérité.

— Engagez-vous à vous éloigner pour quelques mois de ce pays, si cela devenait nécessaire au repos de celle dont vous ne pourriez pas faire le bonheur.

— J'atteste sur l'honneur que je le ferai ! — s'écria Tristan — mais je jure aussi que je déplorerais cette cruelle nécessité si la destinée me l'impose.

Si le docteur eut jeté les yeux sur Alliette en ce moment, il n'eût peut-être pas été aussi rassuré qu'il le fut par la promesse de son frère, car le visage de la pauvre enfant avait subitement perdu le peu de quiétude qu'il avait prise depuis quelques instants.

— Je vous remercie — dit-il affectueusement. — Maintenant je vais tâcher de dissi-

muler toutes mes craintes à Corinne. Espère que Dieu m'en donnera la force.

— Comment ! tu as encore des craintes, monsieur Briant ? Mais que te fait-il donc pour te rassurer ?

— Je vous le dirai tout à l'heure, ma femme... Mademoiselle Alliette, vous m'avez promis que vous ne l'abandonneriez...

— Jamais ! s'écria Alliette.

— Elle est perdue ! — Ajouta-t-elle en tombant accablée sur un fauteuil, pendant que le docteur et sa femme s'éloignaient accompagnés par Tristan.

XXV.

LES DEUX AMOURS.

Nous avons dit au commencement du chapitre précédent, que Corinne ne s'était abandonnée qu'en tremblant à l'espérance que ses parents lui avaient donnée. Le brusque changement qui s'était fait en elle, quand l'amour avait pénétré dans son cœur, était profond et devait être durable comme cet amour lui-même.

(La suite du prochain numéro.)